

Règles de jeu pour la tombola électronique 50/50

Numéro de licence de tirage au sort: RAF1197615

1. La loterie aura lieu en ligne uniquement. Une série de tirages mensuels du 1er février 2021 au 31 janvier 2022. Chaque tirage a lieu à 11 h aux dates indiquées ci-dessous.

Février 2021:

Date de lancement: 1er février 2021

Clôture des ventes: 27 février 2021 - 23 h 45

Date du tirage: 28 février 2021 - 11 h 00

Prix: 50% des ventes totales. Garantie: 1250 \$

Mars 2021:

Date de lancement: 1er mars 2021

Clôture des ventes: 30 mars 2021 - 23 h 45

Date du tirage: 31 mars 2021 - 11 h 00

Prix: 50% des ventes totales. Garantie: 1250 \$

Avril 2021:

Date de lancement: 1er avril 2021

Clôture des ventes: 29 avril 2021 - 23 h 45

Date du tirage: 30 avril 2021 - 11 h 00

Prix: 50% des ventes totales. Garantie: 1250 \$

Mai 2021:

Date de lancement: 1er mai 2021

Clôture des ventes: 30 mai 2021 - 23 h 45

Date du tirage: 31 mai 2021 - 11 h 00

Prix: 50% des ventes totales. Garantie: 1250 \$

Juin 2021:

Date de lancement: 1er juin 2021

Clôture des ventes: 29 juin 2021 - 23 h 45

Date du tirage: 30 juin 2021 - 11 h 00

Prix: 50% des ventes totales. Garantie: 1250 \$

Juillet 2021:

Date de lancement: 1er juillet 2021

Clôture des ventes: 30 juillet 2021 - 23 h 45

Date du tirage: 31 juillet 2021 - 11 h 00

Prix: 50% des ventes totales. Garantie: 1250 \$

Août 2021:

Date de lancement: 1er août 2021

Clôture des ventes: 30 août 2021 - 23 h 45

Date du tirage: 31 août 2021 - 11 h 00

Prix: 50% des ventes totales. Garantie: 1250 \$

Septembre 2021:

Date de lancement: 1er septembre 2021

Clôture des ventes: 29 septembre 2021 - 23 h 45

Date du tirage: 30 septembre 2021 - 11 h 00

Prix: 50% des ventes totales. Garantie: 1250 \$

Octobre 2021:

Date de lancement: 1er octobre 2021

Clôture des ventes: 30 octobre 2021 - 23 h 45

Date du tirage: 31 octobre 2021 - 11 h 00

Prix: 50% des ventes totales. Garantie: 1250 \$

Novembre 2021:

Date de lancement: 1er novembre 2021

Clôture des ventes: 29 novembre 2021 - 23 h 45

Date du tirage: 30 novembre 2021 - 11 h 00

Prix: 50% des ventes totales. Garantie: 1250 \$

Décembre 2021:

Date de lancement: 1er décembre 2021

Clôture des ventes: 30 décembre 2021 - 23 h 45

Date du tirage: 31 décembre 2021 - 11 h 00

Prix: 50% des ventes totales. Garantie: 1250 \$

Janvier 2022:

Date de lancement: 1er janvier 2022

Clôture des ventes: 30 janvier 2022 - 23 h 45

Date du tirage: 31 janvier 2022 - 11 h 00

Prix: 50% des ventes totales. Garantie: 1250 \$

2. Tous les billets ne seront vendus qu'aux personnes âgées de 18 ans ou plus.

3. Doit être dans la province de l'Ontario au moment de l'achat.

4. Les billets sont 3 pour 5 \$, 10 pour 10 \$, 60 pour 20 \$ et 200 pour 50 \$.

5. Les billets seront disponibles en ligne à www.cdl5050.ca.

6. Les billets seront vendus à l'aide du système de tirage au sort électronique fourni par Bump 50/50.

7. Après l'achat, les clients recevront un courriel de confirmation avec leurs numéros enregistrés 50/50 d'un système de sélection aléatoire. Aucun nombre spécifique ne peut être donné car les nombres sont générés aléatoirement.

8. Le numéro de billet gagnant sera sélectionné par un système de génération de nombres aléatoires (RNG) parmi tous les numéros de tombola vendus pour le tirage.

9. Le montant du tirage 50/50 sera disponible sur www.cdl5050.ca et www.centredeloisirs.ca.

10. Les billets seront vendus à partir de 9h00 le 1er février 2021 et se terminant à 23 h 45 le 30 janvier 2022.

11. Le numéro gagnant sera annoncé par courriel et affiché en ligne aux www.cdl5050.ca et www.centredeloisirs.ca

12. Le gagnant pourra réclamer son prix en contactant le Centre de Loisirs au: (705) 335-8461 ou par courriel à jcote@centredeloisirs.ca: Le billet pourra alors être apporté au bureau du Centre de Loisirs, situé au 7 avenue Aurora, à une heure convenue pour la vérification des billets. Le gagnant sera alors payé par chèque du montant affiché lors de l'événement pour lequel il a acheté son billet. Les gagnants doivent avoir le billet gagnant original et aucune copie. Tous les paiements seront effectués par chèque.

13. Le détenteur du billet gagnant dispose de 6 mois pour réclamer son prix à compter de la date du tirage pour lequel son billet a été acheté.

14. Le gagnant doit fournir son nom, son adresse et son numéro de téléphone avec photo d'identité pour notre feuille de rapport.

15. Une fois que le gagnant certifié aura été vérifié et qu'il fournira une pièce d'identité avec photo, il recevra un chèque du montant du prix déclaré, soit au minimum 50% du total des ventes pour ce tirage. Si le gagnant ne peut pas fournir une pièce d'identité avec photo, le produit du gagnant sera conservé jusqu'à ce qu'une telle pièce d'identité puisse être fournie.

16. Dans l'éventualité où aucun gagnant ne se présenterait, le talon gagnant sera conservé dans un coffre-fort et conservé pendant 6 mois. Une fois cette période écoulée, le prix sera remis à un organisme de bienfaisance autre que le Centre de Loisirs avec l'approbation de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO).

17. Les personnes suivantes ne sont pas admissibles à l'achat de billets et ne sont pas admissibles à gagner: le personnel et le conseil d'administration du Centre régional de Loisirs Culturels inc., ainsi que les membres de la famille qui demeurent à la même adresse postale.

18. L'ensemble de règles ci-dessus sera affiché en ligne à www.cdl5050.ca

Ligne d'assistance pour les jeux problématiques de l'Ontario (1-888-230-3505)
www.problemgamblinghelpline.ca